

- Session plénière du CCBE à Porto
- Manifeste du CCBE pour les élections européennes de 2019
- Conférence à Bucarest sur la justice en ligne : défis et possibilités de l'ère numérique
- Conférence « "e" meets justice »
- Défense de la défense : les avocats européens exhortent le gouvernement turc à mettre fin aux persécutions à l'encontre des avocats
- Dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme
- Le barreau allemand a élu une nouvelle présidente



## SESSION PLÉNIÈRE DU CCBE À PORTO

**Le CCBE a tenu sa session plénière le 17 mai à Porto.** La session plénière a débuté par deux discours d'ouverture prononcés par Nuno Ataíde, président de la Cour d'appel de Porto, et Paulo Pimenta, président du Conseil régional de Porto du barreau portugais et membre de la Commission de Venise, qui ont rappelé le rôle fondamental de la profession d'avocat et l'importance cruciale de préserver l'état de droit en ces temps difficiles.

D'autres événements ont été annoncés, tels que **l'atelier du CCBE sur les effets de la législation anti-blanchiment et de la législation fiscale sur le secret professionnel des avocats**, qui se tiendra le 27 juin à Bruxelles, ainsi qu'une **Conférence conjointe CCBE-FBE sur l'autorégulation** qui se tiendra le 25 octobre à Lisbonne.

Les délégations ont également été informées des dernières nouvelles concernant le **Concours ERA-CCBE des jeunes avocats**. Les candidatures débuteront le 1<sup>er</sup> juin 2019 pour le concours 2019-2020. Ce concours vise à réunir de futurs avocats de différents pays européens à un moment où ils suivent une formation initiale pour leur permettre de partager des valeurs communes, d'échanger de nouvelles expériences et de discuter de nouvelles perspectives dans des domaines d'intérêt commun. L'instauration d'une véritable culture juridique européenne et la promotion de synergies importantes entre les professionnels du droit de différents États membres contribueront à renforcer l'espace de liberté, de sécurité et de justice dans l'UE. De plus amples informations sont disponibles sur le [site du projet](#).



Session plénière du CCBE à Porto

Le CCBE a adopté des modifications du commentaire du principe g) de la Charte des principes essentiels de l'avocat européen du CCBE, qui traite de la compétence professionnelle des avocats. Compte tenu de l'utilisation par les avocats de l'intelligence artificielle et d'autres technologies, une nouvelle phrase a été ajoutée au commentaire du principe g) de la Charte, indiquant que l'avocat doit être conscient des avantages et des risques relatifs à l'emploi des technologies dans sa pratique. D'autres modifications ont également été apportées au texte original du commentaire (voir l'[édition 2019 de la Charte du CCBE](#)).

La session plénière du CCBE a également été l'occasion d'alerter toutes les délégations au sujet de la situation difficile que connaît actuellement l'initiative « Les avocats européens à Lesbos » (ELIL) en raison du manque de financement. ELIL a dû suspendre ses activités à la fin du mois d'avril. Néanmoins, à la suite de l'annonce récente de généreuses contributions financières de la part des barreaux, le CCBE espère que les activités des avocats européens à Lesbos pourront bientôt reprendre. ELIL a fourni une assistance juridique gratuite à plus de 9 000 personnes grâce à la participation de 144 avocats européens bénévoles spécialisés en droit d'asile, aux côtés d'une équipe d'avocats grecs permanents à plein temps. Le projet a prouvé son efficacité : 74,5 % des bénéficiaires de l'assistance ELIL ont obtenu l'asile, contre 46,5 % en moyenne en Grèce. Veuillez visiter le [site d'ELIL](#) pour obtenir davantage d'informations.

La session plénière a également permis des échanges de vues sur un certain nombre d'autres questions d'actualité telles que l'état de droit, la justice électronique, les biens numériques, le Code de commerce européen, le projet de Convention européenne sur la profession d'avocat, etc.

## MANIFESTE DU CCBE POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2019



Conseil des barreaux européens  
Le riv de la profession d'avocat en Europe  
Rue Janszigh 11, 4020/1000 Bruxelles  
T +32 (0)2 235 85 12 - [ccbe@ccbe.eu](mailto:ccbe@ccbe.eu) - [www.ccbe.eu](http://www.ccbe.eu)



Comme dans les éditions précédentes des élections européennes, le CCBE a publié un manifeste qui souligne les principales préoccupations et quelques propositions proactives de la profession d'avocat en Europe concernant l'organisation de la justice et le respect de l'état de droit. Dans cette édition de 2019, le manifeste est principalement orienté vers le respect de l'état de droit. La raison en est évidente : nous assistons chaque jour à un manque de respect croissant voire à un manque croissant de connaissances des principes élémentaires de l'état de droit en Europe. Les institutions européennes s'attaquent à cette érosion inquiétante de l'état de droit. Le CCBE souhaite contribuer activement aux actions de la Commission et signaler un certain nombre de situations où l'exercice de la profession d'avocat est directement affecté par l'érosion des principes fondamentaux de l'état de droit.

**Le manifeste demande donc en premier lieu de rassembler les compétences de l'état de droit, de la justice et des acteurs de la justice dans le portefeuille d'un seul commissaire, de préférence au niveau des vice-présidents de la Commission.** Le système judiciaire est le forum où les violations de l'état de droit sont dénoncées, souvent

par des avocats. Il est vital de suivre les initiatives prises en matière de justice et de réagir immédiatement lorsque de telles initiatives risquent de nuire à l'accès à un avocat ou à un juge indépendant. Le fait de réunir les responsabilités en matière d'état de droit et de justice au sein d'un seul portefeuille accroît les « capacités d'alerte rapide » de la Commission, ce qui lui permet de faire face à la situation immédiatement et à un stade particulièrement précoce.

**Deuxièmement, le manifeste demande le respect de l'indépendance de tous les acteurs du système judiciaire, les juges et procureurs évidemment, mais aussi les avocats.** Pour garantir le droit à un procès équitable, il est non seulement nécessaire de garantir l'indépendance et l'impartialité des juges, mais également l'indépendance et l'absence d'influence indue sur ceux qui défendent les intérêts des citoyens et des entités et qui saisissent les tribunaux et les juges : les avocats.

Il existe une tendance croissante et inquiétante à mettre de côté le droit des individus et des entités de faire appel à un avocat de leur choix pour obtenir des conseils sur leur situation juridique ainsi que pour se faire représenter et défendre, devant et en dehors des tribunaux. **Le manifeste veut faire connaître ce risque et exhorte les institutions européennes à veiller à ce que ce droit soit garanti pour tous les individus et à tout moment de la procédure.**

Lorsque des personnes physiques ou morales consultent un avocat pour évaluer leur situation juridique et éventuellement représenter leurs intérêts ou les défendre, l'avocat est lié par une obligation de confidentialité concernant toutes les informations que le client lui a confiées. Cette obligation trouve ses racines dans les droits fondamentaux, à savoir le droit à la vie privée, à un procès équitable et à une administration équitable de la justice, devant et en dehors des

tribunaux. La remise en question du secret professionnel est une remise en question des droits fondamentaux. Dans la pratique, malheureusement, le cas se présente de plus en plus. **Là encore, le manifeste accroît la sensibilisation à cette érosion des droits fondamentaux dans la législation récente et demande qu'une attention particulière soit accordée à ces droits et à une approche plus respectueuse du secret professionnel.**

Le manifeste aborde également certaines questions spécifiques, telles que :

- la nécessité de développer davantage les garanties procédurales dans les procédures pénales et d'évaluer la mise en œuvre des garanties existantes ;
- le besoin dans le domaine de la justice de solutions d'intelligence artificielle centrées sur l'être humain ;
- l'égalité de traitement et l'égalité des armes dans la politique de formation judiciaire de l'UE ;
- l'établissement de l'assistance juridique comme mesure standard de l'aide humanitaire ;
- l'établissement d'e-CODEX en tant que mécanisme commun pour l'échange normalisé et sécurisé d'informations transfrontalières entre les États membres dans les procédures judiciaires.

Recommandations du **CCBE**  
pour maintenir l'état de droit  
et les droits fondamentaux

Manifeste pour les élections européennes de 2019

01

1

POINT #1

UN SEUL COMMISSAIRE EUROPÉEN pour toutes les questions relatives à l'état de droit et à la justice.

02

POINT #2

Garantir le droit des citoyens à un réexamen effectif de la législation et des décisions gouvernementales grâce à des AVOCATS INDÉPENDANTS

03

POINT #3

Garantir à tout moment l'ACCÈS À UN AVOCAT, et le RESPECT DES GARANTIES PROCÉDURALES

04

POINT #4

Encourager une TRANSPARENCE qui respecte les DROITS FONDAMENTAUX de chacun à la VIE PRIVÉE et à la CONFIDENTIALITÉ

## CONFÉRENCE À BUCAREST SUR LA JUSTICE EN LIGNE : DÉFIS ET POSSIBILITÉS DE L'ÈRE NUMÉRIQUE

Les 2 et 3 mai, le CCBE a participé à la [conférence sur la justice en ligne, défis et possibilités de l'ère numérique](#) organisée par le ministère roumain de la justice dans le cadre de la présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne, ainsi que la Commission.

L'objectif de cette conférence était de discuter avec des spécialistes des technologies de l'information, des praticiens et des décideurs au sein des systèmes judiciaires des possibilités et des défis posés par le rythme rapide des progrès technologiques, ainsi que des aspects philosophiques et éthiques que crée l'application de tels instruments dans le domaine de la justice.

À cette fin, divers groupes de discussion ont été organisés autour de différents aspects de la justice en ligne, tels que le plan d'action européen 2019-2023 pour la justice en ligne, le système d'échange numérique européen e-Evidence, les solutions du secteur privé, les questions juridiques et déontologiques, l'intelligence artificielle, la *blockchain*, l'automatisation des processus robotiques, etc.

Thierry Wickers, président du comité Avenir de la profession d'avocat et des services juridiques du CCBE, a représenté le CCBE lors d'une table ronde sur le thème de l'utilisation des technologies d'intelligence artificielle dans le domaine de la justice. Dans sa présentation, il a décrit les activités que le CCBE a entreprises en rapport avec l'intelligence artificielle. En effet, outre le [colloque du CCBE sur l'intelligence artificielle et la justice humaine](#) qui s'est tenu à Lille en novembre dernier, le CCBE a contribué à la formulation de la [Charte éthique européenne](#) d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires et leur environnement, adoptée par la [CEPEJ](#) en décembre dernier. Le CCBE est également membre du groupe d'experts de la Commission sur la responsabilité juridique et les nouvelles technologies et a publié en 2017 un livre électronique intitulé [L'innovation et l'avenir de la profession d'avocat en Europe](#) qui évalue de manière critique les possibilités et les menaces auxquelles la profession d'avocat et nos systèmes judiciaires seront confrontés dans les prochaines années.

En ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle par les tribunaux, le CCBE a souligné la nécessité de normes déontologiques et de principes fondamentaux pour contrebalancer l'effet perturbateur potentiel de l'intelligence artificielle sur les garanties d'une procédure régulière, surtout en ce qui concerne l'impartialité, la transparence, l'équité et la légalité des procédures judiciaires.

---

## CONFÉRENCE « “e” MEETS JUSTICE »

Les 2 et 3 mai, le CCBE a participé à la [conférence « “e” meets justice »](#) organisée dans le cadre du projet [e-CODEX Plus](#) et le projet [« Building EU Civil Justice »](#). L'événement a réuni des universitaires et des professionnels de l'informatique et du droit pour discuter des manières possibles d'améliorer la coopération entre ces parties prenantes dans les procédures civiles transfrontalières électroniques. Des idées ont été en particulier échangées sur la manière de développer davantage la justice en ligne, en mettant l'accent sur e-CODEX comme outil permettant d'apporter des améliorations.

La numérisation, qui est maintenant bien engagée, pose des défis dans le développement du commerce électronique pour les consommateurs et le nombre croissant de transactions transfrontalières (en ligne) qui, à leur tour, entraînent un nombre croissant de litiges transfrontaliers (en ligne). Dans un tel contexte, l'accès à la justice et à des mécanismes de recours appropriés devient plus difficile en raison de l'existence d'obstacles multiples liés à la nature transfrontalière des plaintes, tels que les différences linguistiques, l'augmentation des coûts, la longueur des procédures et la grande diversité des procédures judiciaires.

Par conséquent, l'adaptation des systèmes judiciaires devient cruciale pour répondre aux demandes des citoyens. Bien qu'il existe une infinité de manières d'atteindre cet objectif, une chose est certaine : la communication électronique entre les personnes concernées dans les procédures judiciaires est devenue une composante essentielle du fonctionnement efficace du système judiciaire au sein des États membres et entre eux. La mise en place d'une véritable infrastructure de justice en ligne est donc primordiale. e-CODEX peut dès lors constituer un outil précieux pour l'échange numérique de données relatives aux affaires en établissant le lien entre les parties et les tribunaux au sein d'une interface unique.

Le CCBE a soutenu dès le début les initiatives de l'UE dans le domaine de la justice en ligne, notamment en participant à un certain nombre de projets européens, dont le développement des projets Find-A-Lawyer, Me-CODEX et EVIDENCE2e-CODEX. En réalité, les technologies et l'innovation dans le domaine de la justice acquièrent rapidement un intérêt particulier pour le CCBE étant donné que le développement d'outils et de plateformes de justice en ligne à l'échelle transfrontalière aura des répercussions énormes sur le travail de tous les avocats. Le CCBE estime clairement que les outils de justice en ligne, s'ils sont développés et déployés avec prudence, peuvent grandement améliorer le travail des avocats ainsi que la qualité et la rapidité de la justice.

Dans ce contexte, lors de son discours d'introduction, José de Freitas, président du CCBE, a mis l'accent sur certaines des considérations que les nouveaux systèmes de justice en ligne doivent prendre en compte et surmonter s'ils veulent jouer un véritable rôle dans les systèmes judiciaires des sociétés avancées. Par exemple les procédures numériques devraient aider toutes les parties à un procès et pas uniquement une partie au détriment éventuel de l'autre partie, et les systèmes de justice en ligne devraient au moins permettre aux avocats de jouir pleinement des droits de procédure qui étaient les leurs dans les systèmes sur papier et prendre en compte leurs devoirs déontologiques et juridiques.

Au cours de l'événement, le CCBE a également organisé un atelier, présidé par Simone Cuomo (conseiller juridique senior au CCBE), pour explorer les moyens d'assurer une communication plus efficace entre les avocats et les tribunaux. À cet effet, Katell Drouet-Bassou (présidente du comité Droit de la famille et des successions du CCBE) a présenté un certain nombre de scénarios dans le domaine du droit de la famille transfrontalier dans le contexte du Règlement de Bruxelles II bis relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale.

Pour plus de détails à ce sujet, toutes les présentations faites lors de cette conférence sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.e-codex.eu/emeetsjusticepublications>.

---

## DÉFENSE DE LA DÉFENSE : LES AVOCATS EUROPÉENS EXHORTENT LE GOUVERNEMENT TURC À METTRE FIN AUX PERSÉCUTIONS À L'ENCONTRE DES AVOCATS

Le 5 avril, à l'occasion de la Journée de l'avocat en Turquie, le CCBE et près de 40 organisations d'avocats et barreaux ont publié une [déclaration commune sur la situation des avocats en Turquie](#). Ces organisations condamnent fermement la persécution continue des avocats en Turquie et exhortent le gouvernement turc à libérer tous les avocats qui ont été détenus de manière indue pour avoir exercé leurs activités professionnelles.

La persécution des avocats s'est intensifiée depuis que le gouvernement turc a déclaré l'état d'urgence après la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016. Depuis juillet 2016, 1 546 avocats ont été poursuivis, près de 600 avocats arrêtés et 274 condamnés à de longues peines de prison d'une durée moyenne de sept ans. Ces avocats, qui ne font qu'exercer leurs

activités professionnelles, sont souvent poursuivis, arrêtés et condamnés au motif d'accusations liées au terrorisme qui, selon le Code pénal turc, entraînent une peine de sept ans et demi à vingt ans de prison.

La déclaration rappelle qu'il s'agit là d'une violation manifeste de plusieurs instruments juridiques européens et internationaux, tels que la recommandation du Conseil de l'Europe sur la liberté d'exercice de la profession d'avocat, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau.

Le 10 avril, Human Rights Watch a publié un rapport sur la situation intitulé « [Lawyers on Trial: Abusive Prosecutions and Erosion of Fair Trial Rights in Turkey](#) » qui contient plusieurs recommandations adressées au gouvernement turc, à l'Union des barreaux turcs et aux barreaux provinciaux, à l'Union européenne et aux États membres plus la Norvège, au Conseil de l'Europe, au Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats et aux barreaux et ordres des avocats en Europe, au Canada et aux États-Unis.

---

## DIALOGUE UE-CHINE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Le 2 avril, le CCBE a participé à une table ronde de la société civile dans le cadre du 37e cycle du dialogue UE-Chine sur les droits humains. La réunion était présidée par Paola Pampaloni, directrice générale adjointe pour l'Asie et le Pacifique du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et comprenait plusieurs responsables du SEAE ainsi que des ONG de défense des droits humains. Malheureusement, la délégation chinoise n'a pas participé à la table ronde.

Le CCBE était représenté par l'un des experts de son comité Droits humains, Basile Ader, vice-président du Barreau de Paris, qui a souligné les attaques en cours à l'encontre des avocats chinois, notamment des arrestations sans procès, sans en informer leurs familles, ainsi que des cas de torture.

Le SEAE a indiqué que la détérioration de la situation des droits civils et politiques en Chine, marquée par l'arrestation et la détention d'un nombre important de défenseurs des droits humains et d'avocats, avait été évoquée avec la délégation chinoise. Plusieurs cas individuels ont été évoqués tels que les avocats Wang Quanzhang, Yu Wensheng, Li Yuhan, Zhou Shifeng, Xia Lin et Gao Zhisheng.

Voir le [communiqué de presse du SEAE](#).

Le CCBE suit de près la situation des avocats en Chine et continuera d'exhorter les autorités chinoises à garantir que tous les avocats en Chine soient en mesure d'exercer leurs activités professionnelles sans crainte de représailles, d'entraves, d'intimidations ni de harcèlement, afin de préserver l'indépendance et l'intégrité de l'administration de la justice.

---

## LE BARREAU ALLEMAND A ÉLU UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE



Edith Kindermann est la nouvelle présidente du barreau allemand (DAV). L'avocate et notaire de Brême a été élue première femme présidente du DAV le 23 mars 2019. Edith Kindermann a 56 ans et pratique le droit depuis 1992. Au cours de sa présidence, elle prévoit de se concentrer sur l'adaptation des règles relatives aux honoraires des avocats afin de garantir une rémunération adéquate, ainsi que sur la réforme de la réglementation professionnelle des avocats. Un autre défi important qu'elle relèvera est la numérisation croissante du marché des services juridiques. Elle veut également défendre et améliorer l'accès à la justice pour tous les citoyens. Edith Kindermann est présidente du comité du DAV sur les honoraires des avocats et est membre du conseil d'administration du DAV depuis 2011.

### ▷ Cour européenne des droits de l'homme

La Cour européenne des droits de l'homme a un nouveau président depuis le 5 mai : Linos-Alexandre Sicilianos (Grèce) qui remplace le président Guido Raimondi (Italie). Linos-Alexandre Sicilianos a été juge à la Cour européenne depuis 2011 et vice-président de la Cour entre 2017 et 2019.

La Cour plénière élit son président pour une période de trois ans. Le président préside les séances plénières de la Cour, les séances de la Grande Chambre et celles du collège de cinq juges.



## ÉVÉNEMENTS À VENIR

*27/06/2019 Atelier du CCBE sur les effets de la législation anti-blanchiment et de la législation fiscale sur le secret professionnel des avocats*

*27/06/2019 Réception d'été du CCBE*

*28/06/2019 Comité permanent (Bruxelles)*

*13/09/2019 Comité permanent (Copenhague)*

*24/10/2019 Comité permanent (Lisbonne)*

*25/10/2019 Conférence conjointe CCBE-FBE sur l'autorégulation (Lisbonne)*